

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2025

20 heures 00

Convocation du 22/07/2025

Le 30 Juillet 2025 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Charles RAMBAUD, Jean-Marc MASLY, Delphine CORBERANT, Sébastien DALLAVALLE, Francis CULAS, Patrice BOU SAADA, Michelle BONNE, Florence BIA-JEUNOT,

Était Absent Excusé : Jérôme MORIZOT donne procuration à Patrice BOU SAADA,

Était Absente : Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour.

Cette demande est votée et accordée à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL-DE-SAÔNE AU SYNDICAT MIXTE DE LA CUISINE CENTRALE MUTUALISEE

Au titre de la compétence restauration scolaire et petite enfance, la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône, la Communauté de Communes Mirebellois-Fontenois et la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur, souhaitent, dans le cadre de la gestion de cette compétence, réaliser un projet de cuisine centrale mutualisée.

Le périmètre du projet de cuisine centrale concerne 68 communes et environ 47 200 habitants :

- La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône, constituée de 35 communes pour un total d'environ 23 400 habitants. La restauration concerne 2 crèches et 17 sites de restauration scolaire, et la gestion est aujourd'hui concédée à 2 prestataires, qui livrent les repas en liaison froide.
- La Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, constituée de 32 communes pour un total d'environ 12 600 habitants. La restauration concerne 2 crèches et 7 sites de restauration scolaire, gérée par une cuisine centrale en direct, qui livre les repas en liaison froide. Cette cuisine centrale dispose d'un agrément de 780 repas, cette capacité ne couvrant plus les besoins de la Communauté de Communes.
- La Commune de Chevigny-Saint-Sauveur compte environ 11 200 habitants. La restauration concerne une crèche, 4 sites de restauration et un Club Jeunesse, et la gestion est aujourd'hui concédée à un prestataire qui livre les repas en liaison froide.

Toutes compétentes en matière de restauration scolaire et petite enfance, les 3 Collectivités ont en effet fait le constat de l'intérêt d'une cuisine centrale pour la confection et la livraison des repas à destination des enfants accueillis dans les services publics communaux ou intercommunaux :

- Réponse aux exigences légales et sociétales : promotion des circuits courts, respect de la loi EGALIM, lutte contre le gaspillage alimentaire,

- Garantie de la qualité et de la sécurité alimentaire : maîtrise de l'origine des produits et des processus de fabrication,
- Optimisation des coûts : recherche d'économies d'échelle et d'efficacité dans la gestion des ressources,
- Gestion des ressources humaines : amélioration des conditions de travail des agents en place à Mirebeau et anticipation des besoins futurs.

Le dimensionnement de la cuisine est de **3 000 repas par jour** :

CC Auxonne Pontailler Val-de-Saône	1 300 repas
CC Mirebellois et Fontenois	900 repas
Chevigny-Saint-Sauveur	650 repas
Marge	150 repas
Total	3 000 repas

Cet équipement sera adossé au projet de création d'une légumerie porté par le Département de la Côte d'Or, créant ainsi un véritable pôle alimentaire de proximité à Auxonne.

Ainsi, la cuisine centrale de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois ayant besoin d'une plus grande capacité de production, et la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône et la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur ayant des objectifs communs d'amélioration de la qualité des repas tout en privilégiant les circuits-courts, un partenariat à trois collectivités a été envisagé pour mutualiser l'investissement et le fonctionnement d'une cuisine centrale.

La création d'un Syndicat mixte fermé s'est avérée être l'option adaptée pour porter la construction et l'exploitation de la future cuisine centrale. Sur ce principe, les deux EPCI et la Commune délègueront au Syndicat mixte l'exercice de «la production et la livraison de repas».

Ce Syndicat mixte se composera donc des deux EPCI et de la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur, et aura pour compétence la production et la livraison de repas scolaire, petite enfance et portage à domicile du territoire.

La création du Syndicat mixte au 1^{er} Mars 2026 impliquerait une reprise en gestion de la production et la livraison de repas à partir du moment où la future cuisine sera opérationnelle, estimé à l'été 2028, au terme d'une phase transitoire de construction.

Le projet de statuts annexé retranscrit les principes de gouvernance et d'organisation sur lesquels les deux EPCI et la Commune s'accordent, dans les limites établies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-18 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de la cuisine centrale mutualisée,

Vu la volonté de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône, dont la Commune de SOISSONS-SUR-NACEY est membre, d'adhérer au Syndicat mixte de la cuisine centrale mutualisée, dans le cadre de ses compétences en matière de restauration scolaire et petite enfance,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône en date du 05 Juin 2025, sollicitant son adhésion au Syndicat mixte de la cuisine centrale mutualisée,

Considérant que cette adhésion vise à mutualiser les moyens et renforcer la coopération intercommunale pour une gestion plus efficace et qualitative du service de restauration scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône au Syndicat mixte de la cuisine centrale mutualisée,

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône ainsi qu'à l'autorité préfectorale, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

TARIFS REPAS DU 13 JUILLET 2025

Les Communes de Soissons-sur-Nacey et Vielverge organisent la Fête Nationale du 14 Juillet 2025.

Un repas est prévu le 13 Juillet 2025 à la Salle des fêtes de Soissons.

Les tarifs du menu ont été fixés comme suit :

- 18€ pour les Adultes,
- 3€ pour les Enfants de moins de 10 ans.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal DECIDE et ACCEPTE, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire N° 01 du Budget Principal sur l'Exercice 2025 comme suit :

C. 2111 (041) = + 200€

C. 1328 (041) = + 200€

INFORMATIONS SUR LES AVANCEES DES TRAVAUX : ZONE 30, CHEMIN DES VANNETS, EGLISE ET TROTTOIRS RUE DE FLAMMERANS

Le Maire informe le Conseil sur l'avancement des dossiers concernant les travaux :

- Pour la zone à 30, rue du Bourg, nous sommes toujours dans l'attente de l'avis de la Région Bourgogne Franche-Comté. Premier échange avec cette administration : le 24 Janvier 2025.

- Echange sur l'aménagement du carrefour de la Voie Bleue, Chemin des Vannets et la rue de Flammerans ; la mise en place d'une écluse est envisagée.

- Vu les dégâts occasionnés par les orages sur les trottoirs rue de Flammerans, la mise en place d'un bicouche semble indispensable.

Tous ces travaux donneront lieu à des délibérations pour obtenir des subventions.

ORGANISATION ET PREPARATION DE LA FÊTE DE SOISSONS DU 07 SEPTEMBRE

Un repas est prévu.

Les tarifs du menu ont été fixés comme suit :

- 14€ pour les Adultes,
- 6€ pour les Enfants jusqu'à 10 ans.

Un traiteur est retenu avec un menu habituel.

ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS ET DE LA PLANTATION DES ARBRES POUR LES NOUVEAUX NES

Les membres du Conseil Municipal ont retenu la date du 16 Novembre 2025 pour cet évènement annuel.

PROGRAMME DES FÊTES DE FIN D'ANNEE

La date du 14 Décembre 2025 a été retenue. Le Maire va contacter l'Association Les Ruzenfolies d'Auxonne pour animer l'après-midi avant la venue du Père Noël.

QUESTIONS DIVERSES

• RESTAURATION DE MARES

Pour faire suite aux mails transférés par le Président de la Société de Chasse de Soissons, relatifs à un projet «mares» porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte d'Or, 3 mares ont été retenues sur la Commune qui méritent d'être restaurées.

Après avoir entendu les diverses conditions nécessaires pour la garantie de cette restauration, le Conseil Municipal, dont la Commune est propriétaire des parcelles où sont situées les mares, donne son accord sur le principe d'aménagement des 3 mares.